précédente. En un mot, une règle de conciliation se trouve écrite dans l'art. 2151. Dictée pour l'avantage des tiers, il ne faut pas que des conventions, auxquelles ils n'ont pas pris part, puissent prévaloir contre ses prévisions.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE IV. Page

§. Du mode de l'inscription des priviléges et hypothèques. 1

§. Du délai accordé pour s'inscrire. 4

§. De l'influence de la faillite, de l'acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire, et de la vacance de la succession sur le droit de s'inscrire. 6

§. De la concurrence entre créanciers qui s'inscrivent le même jour 62

§. Des formalités de l'inscription. 64

§. De l'inscription comme moyen de conserver les intérêts d'une créance hypothécaire. . . 137 et 511

§. Des formalités de l'inscription des hypothèques purement légales. 161

§. Du renouvellement décennal des inscriptions. . 165

§. Des frais d'inscription. 263

§. Des actions auxquelles les inscriptions donnent lieu. 266

CHAPITRE V.

§. De la radiation et réduction des hypothèques. . . 275

§. Du concours des hypothèques générales avec les hypothèques spéciales 291

CHAPITRE VI.

§. De l'effet des priviléges et hypothèques contre les tiers détenteurs. 332

SUPPLÉMENT au Commentaire de l'article 2151. . . 511

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 7, n° 658 *bis*, après *s'inscrire*, ajoutez *ne s'étend pas*.
— 9, note 2, après *gestion*, ajoutez *de la tutelle*.
— 13, ligne 9 : limité, *lisez* imité.
— 47, ligne 7 : n° 660, *lisez* 660 *bis*.
— 52, ligne 7 : ne fut changé, *lisez* ne fut pas changé.
— 104, ligne 21 : rigoureuse, *lisez* minutieuse.
— 113, ligne 3 : décide, *lisez* juge.
— 115, note 3 : 23, *lisez* 32.
— 135, ligne 9, après *cet exposé*, supprimez la virgule.
— 139, ligne 12, supprimez (2), et reportez-le à la ligne suivante après *écheoir*.
— 187, note (1) : reporté, *lisez* rapporté.
— 188, ligne 7 : les rangs censés, *lisez* les rangs sont censés.
— 226, ligne 11 : d'échéance, *lisez* déchéance.
— 273, ligne 5 : transition, *lisez* transaction.
— 354, ligne 17 : il y a, *lisez* il a.
— 373, n° 787 : déguerpir, *lisez* délaisser.
— 390, ligne 1 : *pelli*, lisez *pell*.
— 396, ligne 5, au, *lisez* à un.
— 424, note 4 : Basnage, ch. 84, *lisez* Basnage, p. 84.
— 478, ligne 22 : fulcinus, *lisez* Fulcinius.